

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION -

Règle 18ter.1)

*Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : avant l'expiration du délai de refus applicable en vertu de l'article 5.2) de l'Arrangement ou de l'article 5.2)a), b) ou c) du Protocole,*

*toutes les procédures devant l'Office sont achevées et il n'y a pas de motif pour cet Office de refuser la protection.*

I. Office qui envoie la déclaration :

Algérie (DZ)

Téléphone : (213-021) 73.01.42

Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI)  
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi  
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger –Algérie.

Téléfax : (213-021) 73.96.44

73.55.81

E-mail:info@inapi.org.

II. Numéro de l'enregistrement international : 1321072.

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Fatboy the Original B.V.

De Steenbok 19-21 NL-5215 MG 's-  
HERTOGENBOSCH, Netherlands

IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés : La protection de la marque est accordée pour tous les produits des classes : 18,20,22 et 24.

V. Date : 28 NOV 2017

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

BELMEHDI Abdelhafid  
Directeur Général

